

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

## Département d'Ille et Vilaine

### Procès-verbal Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

**Présents** : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, Mme BEREST Audrey, M. JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline, Mme HARDY Annick, M. LE GRAND Frédéric, M. VALET Maxime, M. VAEVIEN Benoit

**Absentes excusées** : Mme STRAZZER Françoise, Mme GIRAUDON Claire, Mme CHAUVIERE Thyphaine

**Absents** : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert

**Secrétaire de Séance** : M. JOSSE Jean-Claude

**Date de convocation** : 20 janvier 2026

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2025**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025.

M. Vaevien demande une précision sur la localisation du lieu-dit « Le Bas Chemin », objet de la délibération 8-2025-1. M. le maire lui précise que cette route est le prolongement de la rue Théophile Blin, vers l'atelier municipal.

Sans autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Retrait Décision Modificative délibération n° 8.2025.8 du 18/11/2025
2. Structure Eglise : maîtrise d'œuvre et demande de subvention au Département
3. SDE35 : lancement d'études enfouissement de réseaux Avenue du Château
4. Veolia : avenant Eaux usées
5. Questions diverses

## **Délibération 2026-001 : Finances B.P. Commune : annulation délibération 8.2025.8 du 18/11/25**

Vu la délibération 8.2025.8 prise en conseil municipal le 18 novembre 2025 autorisant M. le maire à procéder à une décision modificative sur le budget commune afin d'augmenter les crédits au chapitre 012

**Considérant** les crédits suffisants au chapitre 012 pour les mandats de salaires et charges de décembre 2025, le recours à cette décision modificative n'a pas été nécessaire

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour

**DECIDE** d'annuler et retirer la délibération n°8.2025.8

## **Délibération 2026-002 : Structure Eglise : maîtrise d'œuvre diagnostic et demande de subvention au Département**

M. le maire rappelle la délibération n°8-2025-2 décidant de procéder aux travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise, et sollicitant l'Etat pour une subvention au titre de la DETR, et le Département pour une subvention au titre du Dispositif Patrimoine.

M. Carré précise qu'il a reçu les entreprises NOEL COUVERTURE et PESTEL COUVERTURE, et qu'il est dans l'attente de leurs devis.

M. Taillebois informe que la demande de subvention DETR est faite auprès des services de l'Etat.

Il informe le conseil que lorsqu'il a pris contact avec le Département pour la demande de subvention, ce dernier (CAU35) lui a proposé d'effectuer au préalable une visite de l'Eglise Notre-dame de Cherrueix pour en établir un diagnostic visuel.

M. le maire détaille au conseil le rapport de l'architecte conseil du Département qui relève les problèmes suivants :

- déformations structurelles visibles à l'extérieur
- fissures intérieures, dont une traversante
- traces d'humidité et fuites

L'architecte préconise la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble de la structure de l'édifice (maçonnerie, charpente, couverture) ainsi que, si possible, une étude de sol, par un bureau d'étude dès que possible.

M. le maire rappelle que M. Lecoq, couvreur, avait, il y a quelques années, indiqué que la charpente était correcte.

M. Josse précise que la structure semble solide.

M. le maire ajoute que l'architecte indique qu'une partie de la toiture peut déjà être refaite. Cependant, M. Taillebois s'interroge sur la pertinence de réaliser une reprise partielle de la toiture avant même de réaliser ce diagnostic.

M. Valet se dit inquiet par les infiltrations dues aux fissures traversantes.

M. Delaunay indique que le mur « soufflé » peut ne l'être que sur la moitié de son épaisseur.

M. Delaunay demande quel est le budget de ce diagnostic. M. Taillebois indique que le budget serait d'environ 15 000 € et que ce diagnostic est éligible à la subvention Dispositif Patrimoine du Département à hauteur de 40 %.

Mme Berest spécifie qu'il serait important que les travaux de toiture soient réalisés avant l'hiver prochain.

M. Taillebois précise que la consultation des bureaux d'étude peut se faire rapidement. L'Eglise n'est pas classée, et il informe que l'architecte conseil, tout comme l'accordeur de l'orgue, ont remarqué que l'état général de l'Eglise est relativement correct comparé à d'autres églises qu'ils ont pu visitées.

M. Le Grand indique qu'il serait interdit au conseil municipal d'engager des dépenses supérieures à 5000 € pendant la période électorale. Il n'a pas le fondement juridique de cette affirmation. Aussi, M. le maire précise, que dans l'incertitude que ce soit exact, et n'en ayant pas connaissance, ceci sera vérifié auprès de la Préfecture.

M. Le Grand, à la demande de M. Taillebois de savoir s'il est d'accord avec l'engagement d'un diagnostic de l'église et la demande de subvention, répond qu'il y est favorable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'engager un diagnostic de l'ensemble de la structure de l'Eglise en mandatant 1 ou plusieurs bureaux d'étude

**DECIDE** de demander une subvention au Département dans le cadre du dispositif Patrimoine, à hauteur de 40%

**CHARGE** le maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision

Il est précisé que les frais engagés par cette étude seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

**Délibération 2026-003 : SDE35 : lancement d'études enfouissement de réseaux Avenue du Château**

M. le maire informe que, pour faire suite à la proposition d'effacement des réseaux Avenue du Château dans le programme du SDE35, ce dernier a envoyé un avant-projet sommaire.

Cet avant-projet comprend une étude technique, l'estimation du coût de l'opération et le bon de commande des études détaillées.

Aussi, si le conseil municipal souhaite que le SDE35 lance les études détaillées, il doit valider ce bon de commande d'un montant de 3 584.00 €HT.

L'estimation de la participation de la commune pour ces travaux, susceptible de varier, est de 60 853.27 €TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** le maire à signer le bon de commande présenté par le SDE35, relatif aux études détaillées de l'enfouissement des réseaux Avenue du Château, d'un montant de 3 584.00 €HT

## **Délibération 2026-004 : Budget assainissement : avenant VEOLIA eaux usées**

M. le maire rappelle le contrat de concession de service signé avec VEOLIA le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour l'exploitation du service d'assainissement collectif.

Il présente aux conseillers l'avenant proposé par Véolia qui prend en compte :

- la prise en charge du PR « Les Jardins de Francis »,
- le changement de règlementation imposé par l'Agence de l'Eau pour la réalisation des bilans 24h sur la station d'épuration,
- l'obsolescence de la télégestion suite à l'arrêt de la 2G et 3G.

Cet avenant prévoit :

- de conserver la part prime fixe de la rémunération : FO = 59€ HT/an
- d'augmenter la partie proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommés R et dont l'assiette est celle de la redevance d'assainissement. L'augmentation est de 0.123€ HT/m<sup>3</sup>, soit RO = 0.483€ HT/m<sup>3</sup>.

M. le maire indique qu'il a rencontré, avec M. Carré et M. Delaunay, M Douce représentant VEOLIA qui les a informés qu'il va falloir absorber 5000€/an sur le budget fonctionnement de l'assainissement.

M. Taillebois rappelle que lors du renouvellement du contrat de concession, Veolia avait revu à la baisse la part variable passant de 0.94€/m<sup>3</sup> à 0.36€/m<sup>3</sup>.

M. Delaunay précise qu'avec l'application des indices, la valeur appelée aujourd'hui est de 0.395 €/m<sup>3</sup>.

M. Taillebois estime que cela représentera une augmentation de 13€ annuelle pour une consommation de 100m<sup>3</sup>, et rappelle que seules les personnes bénéficiant de l'assainissement collectif sont concernées.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** M. le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service proposé par VEOLIA (avenant en annexe).

## **Questions diverses**

- M. le maire informe que le DICRIM est imprimé et va être distribué très prochainement à la population.
- Il propose aux conseillers le calendrier des réunions suivantes :
  - 17/02/26 20h00 : commission finances CFU et préparation
  - 24/02/26 20h00 : vote du CFU
- M. Taillebois donne des informations impactant le budget assainissement :
  - Lotissement Saint-Pierre : la mise à jour des réseaux pluvial et eaux usées est à prévoir
  - Des devis pour le changement des unités récepteurs/émetteurs 4G ont été reçus. M. Saulnier, société NTE, soutien de la commune dans les relations avec Véolia, a négocié le tarif de ces travaux. M. Taillebois informe qu'il proposera d'inscrire 10 000€ en investissement pour le changement de ces unités.
- M. le maire rappelle le vernissage de l'exposition « Horizons fragiles » le 06 février à 18h à l'Espace de la Grève. 4 artistes y exposeront leurs oeuvres du 07 au 15 février 2026.
- M. Taillebois informe qu'à la Conférence des maires de l'après-midi même, il a été inscrit dans le budget de la Communauté de Communes les demandes de subvention « Contrat de territoire » pour le Moulin de Cherrueix (100 000 €) et la scénographie (43 000 €). Il a remercié Louis Thébault de son implication.

- Mme Berest souligne l'intervention efficace et rapide de Dignes et Marais sur un tampon de branchages dans une buse aux Beaux Bois.
- Mme Berest informe que le mobilier prévu pour sécuriser le carrefour des Beaux Bois n'a pas été mis en place par le Département. Il est donc convenu de recontacter les services du Département.
- M. Valet demande si l'acte est signé chez le notaire pour l'acquisition des parcelles au Bas Chemin. M. Taillebois précise que l'acte est prêt mais il sera signé en même temps que l'acquisition des parcelles de La Croix Galliot, soit après le 12 février (délai de la SAFER).
- Mme Gest informe de la présence de nids de poules sur la voirie du lotissement Saint-Pierre.
- M. Le Grand ajoute qu'il y a également des nids de poules à l'entrée du Mascaret. M. Carré précise qu'il a rappelé l'entreprise Even qui doit procéder à ces réfections en même temps que les travaux de la ruelle des Carrées.
- M. Le Grand demande si une propriétaire qui a engagé des travaux dispose d'une autorisation. M. le maire indique qu'elle a effectivement déposé une déclaration préalable de travaux.
- M. Josse demande si la clôture changée sur une maison du centre bourg a fait l'objet d'une demande, car il considère qu'elle ne répond pas aux critères du PLU « harmonie dans l'environnement ». M. le maire lui répond que cela a été vu avec le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Claude JOSSE



Le Maire,

M. Jean-Michel TAILLEBOIS



## INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

| N° ordre | Objet  | Pages du PV |
|----------|--|-------------|
| 2026-001 | Finances : Annulation délibération 8.2025.8 du 18/11/25                                | 2           |
| 2026-002 | Structure Eglise : maîtrise d'œuvre diagnostic et demande de subvention au Département | 2-3         |
| 2026-003 | SDE35 : lancement d'études enfouissement réseaux Avenue du Château                     | 3-4         |
| 2026-004 | Budget assainissement : avenant VEOLIA eaux usées                                      | 4           |

